

# C Q F F

## TAUX D'IMPOSITION COMBINÉS DES SOCIÉTÉS PRIVÉES (QUÉBEC)

- 2000 -

	Fédéral	Provincial	Total
PME sur les premiers 200 000 \$ annuels de revenus « actifs »	13,12 %	9,04 %	22,16 %
Grandes entreprises, PME sur l'excédent de 200 000 \$ de revenus « actifs »	29,12 %	9,04 %	38,16 %
Entreprises de fabrication et de transformation	22,12 %	9,04 %	31,16 %
Entreprises de prestations de services personnels (« employé incorporé »)	29,12 %	16,51 %	45,63 %
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables pour les sociétés privées sous contrôle canadien	35,79 %	16,51 %	52,30 %
Impôt de la Partie IV remboursable sur les dividendes qui y sont assujettis	33 1/3 %	N/A	33 1/3 %
Taxe sur le capital	0,64% du « capital versé » (minimum 250 \$)		
Fonds des services de santé	3,22% de la masse salariale (si elle est de 1 000 000 \$ et moins)		

N.B.: Ces taux tiennent compte de la surtaxe fédérale de 4 % et de l'impôt supplémentaire de 6 2/3 % sur les revenus de placement des sociétés privées sous contrôle canadien ainsi que de la pleine application de la nouvelle contribution au Fonds Jeunesse qui est applicable depuis le 15 mars 2000.

Une « réforme » des taux d'imposition des sociétés au fédéral s'appliquera progressivement à partir de 2001.